



## LIGUE ILE DE FRANCE EST DE HANDBALL

### PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 mai 2014

**Présents : AGOSTI Jan Claude, BERTHEAU Patricia, BOUCHET Pascal, HACHED Malik, JEANNIN Pascale, KIMMOUN Jean Louis, LARMONIER Michel, LASSALLE Jean Marie, LEBON Philippe, LENTIER Pierre, MILLET Pascal, THALHA Evelyne, UZAN Richard, VALLET Philippe, ZAKARIAN Christian, MERLOT Georges**

**Excusés : CROMBEZ Odile, FAZEUILH Firmin, GEHAN Bruno, HENRY Daniel, LENTIER Pierre, PILARDEAU Paul, PLAS Christian, NICOLAS Robert, PUDELKO Philippe**

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance du Conseil d'Administration à 19 h 30. Il précise que ce Conseil d'Administration a pour objet :

L'examen des conventions moins de 18 et moins de 17.

L'examen des projets des commissions à soumettre à l'assemblée générale

L'examen des comptes arrêtés au 31/12/2013

Le renouvellement du commissaire aux comptes.

#### **Conventions moins de 18 et moins de 17 ans.**

Le Président rappelle que les membres du Conseil d'Administration doivent émettre un avis sur les différentes conventions qui vous sont proposées, avant transmission à la Fédération. Ces différentes conventions ont fait l'objet d'un avis favorable de la part du Conseil d'Administration de leur comité.

- Convention filles moins de 18 « SUD 93 »

Le renouvellement de cette convention qui réunit les clubs de GAGNY, VILLEMOMBLE, MONTFERMEIL, BONDY, NOISY LE GRAND est adopté à l'unanimité des membres présents. JC AGOSTI est désigné comme élu de la ligue chargé de suivre cette convention

- Convention filles moins de 18 entre BLANC MESNIL et AULNAY SOUS BOIS

La création de cette convention est adoptée à l'unanimité des membres présents. P VALLET est désigné comme élu de la ligue chargé de suivre cette convention.

- Convention garçons moins de 18 « SUD 93 »

Le renouvellement de cette convention qui réunit les clubs de GAGNY, VILLEMOMBLE, MONTFERMEIL, est adopté à l'unanimité des membres présents. JC AGOSTI est désigné comme élu de la ligue chargé de suivre cette convention.

- Convention garçons moins de 18 entre BLANC MESNIL, AULNAY SOUS BOIS et LIVRY GARGAN

Le Président précise que le club de TREMBLAY contacté, n'a pas souhaité s'inscrire dans ce projet

La création de cette convention est adoptée à l'unanimité des membres présents. P VALLET est désigné comme élu de la ligue chargé de suivre cette convention.

- Convention garçons moins de 17 ans entre TORCY et PONTAULT COMBAULT

Cette convention du niveau de la région s'inscrit dans le cadre du projet mi en place par ces deux clubs, de développement de la filière masculine.

P LEBON et H MALIK font remarquer que cette convention ne doit pas être un moyen pour l'un des clubs d'assurer son maintien au niveau régional sous prétexte qu'il est inscrit dans une convention pour le développement de la filière masculin au niveau championnat de France.

Le Président précise que le fait d'avoir une convention au niveau régionale n'entraîne en rien le maintien d'une équipe à ce niveau si celui-ci n'est pas obtenu d'un point de vue sportif.

La création de cette convention est adoptée à l'unanimité des membres présents (2 abstentions). R UZAN est désigné comme élu de la ligue chargé de suivre cette convention.

### **Projets des commissions à soumettre à l'assemblée générale**

Projet de la Commission Régionale d'Arbitrage

JM LASSALLE présente le projet de la CRA qui n'appelle pas d'observation de la part des membres du Conseil d'administration.

Ce projet est adopté à l'unanimité des membres présents (1 abstention).

Projet de la Commission d'Organisation des Compétitions

M HACHED présente le projet de la COC pour les championnats jeunes moins de 17 ans et moins de 15 ans précisant les conditions d'accession, de maintien et de relégation et les conditions de déroulement du championnat moins de 18 ans filles territorial.

Ce projet est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **Examen des comptes 2013**

P BOUCHET trésorier de la ligue commente les comptes annuels arrêtés au 31/12/2013. Le résultat pour cet exercice est de 94386€. Ce résultat en retrait de 50% par rapport à l'exercice précédent s'explique en partie par l'augmentation du nombre de licenciés.

Certains membres du CA s'étonne cette année encore du résultat important de l'exercice, il s'interroge sur le devenir de ces excédents et sur l'impact que cela pouvait avoir sur les clubs.

Le Président propose de mettre ces comptes au vote des membres du Conseil d'Administration.

Les comptes de l'exercice 2013 sont adoptés à l'unanimité des membres présents (2 abstentions).

Le Trésorier rappelle que le résultat doit faire l'objet d'une proposition d'affectation de la part du conseil d'administration.

Le bureau directeur propose aux membres du CA propose que 350€ soit reversé, sous forme d'avoir sur la saison 2014-2015, à chaque club de la ligue et que le reliquat soit affecté au report à nouveau.

La proposition qui est faite est adoptée à l'unanimité des membres du CA.

### **Renouvellement du Commissaire aux Comptes**

Le Président rappelle que le mandat du commissaire aux comptes et de son suppléant arrivant à échéance, il est nécessaire de procéder à une désignation pour les 6 années à venir.

Il propose de reconduire comme Commissaire aux Comptes

Myriam JONET DEMBELE du cabinet DME CONSEIL en qualité de titulaire et Marie ALVAREZ GARZON du cabinet XENCO en qualité de suppléant.

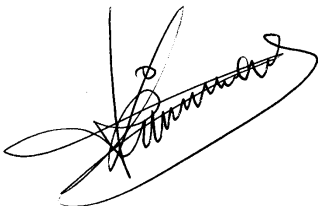
Cette désignation sera proposée au vote de l'assemblée générale du 13 juin 2014

### **Questions diverses**

G MERLOT rappelle sa demande de réunion rapide d'une assemblée générale de l'AHF.

Aucune question n'étant posée la séance est levée à 21 H 30.

**LE PRESIDENT**  
**Jean-Louis KIMMOUN**



**SECRETAIRE DE SEANCE**  
**Michel LARMONIER**

